

Pics de pollution par les poussières fines



Les pics de pollution sont des augmentations importantes et rapides des concentrations de polluants dans l'air. Ils apparaissent surtout en hiver, dans des conditions climatiques particulières (inversions de température).

Les poussières fines (PM10 – PM2,5) et les gaz polluants sont surtout émis par les industries et les transports routiers, et dans une moindre mesure par l'agriculture, le chauffage domestique, la production d'énergie et les autres transports.

Des phases de pré-alerte et d'alerte d'apparition de pics de pollution sont déclenchées selon une procédure commune aux trois régions du pays. La Cellule interrégionale de l'Environnement (CELINE) est chargée de la prévention et du suivi de la pollution durant tout l'épisode, en étroite collaboration avec l'Agence de l'Air et du Climat.



Trois seuils d'alerte

SEUIL 1 : concentration en PM10 égale ou supérieure à 70 µg/m³ pendant deux jours consécutifs

SEUIL 2 : concentration en PM10 égale ou supérieure à 100 µg/m³ pendant deux jours consécutifs

SEUIL 3 : concentration en PM10 égale ou supérieure à 200 µg/m³ pendant deux jours consécutifs

L'alerte peut être déclenchée à un niveau local et/ou régional

Pour contribuer à réduire la pollution en cas de pics :

- Réduire ses déplacements motorisés au strict minimum ;
- Utiliser les transports en commun ;
- Respecter les consignes de limitation de vitesse.



POUR EN SAVOIR PLUS :



Accès aux informations et mesures de la qualité de l'air et possibilité de s'inscrire à un réseau SMS de communication des seuils d'alerte.
<http://www.air.wallonie.be>



<http://www.air.wallonie.be>
Cellule Interrégionale de l'Environnement.
<http://www.irceline.be>



Direction de la Santé environnementale. Région wallonne
Tél. : 081/32.72.45
Direction générale de la Santé. Communauté française
catherine.sucs@cfwb.be

En période d'alerte, contacter le «Call center» de la Croix rouge en composant le 105

Pics de pollution

Quels dangers pour ma santé?

Que faire pour me protéger?

Plan d'actions en cas de pics de pollution par les poussières fines

REGION WALLONNE

En collaboration avec la Communauté française



RÉGION WALLONNE



COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE
WALLONIE BRUXELLES

Quels sont les risques pour la santé en cas de pics de pollution?

Même à faible niveau, la pollution atmosphérique a des effets néfastes sur notre santé.

Leur gravité dépendra de la concentration et de la composition des polluants, de la durée d'exposition, ainsi que de la sensibilité et des activités des personnes exposées.

A long terme, une exposition prolongée à la pollution de l'air peut être à l'origine de l'apparition ou de l'aggravation de maladies respiratoires (par exemple l'asthme, la bronchite chronique) et d'une diminution de la fonction pulmonaire chez les enfants et les adultes. Elle peut augmenter le risque de contracter des maladies cardiovasculaires. Elle peut aboutir à une diminution de l'espérance de vie, surtout chez les personnes fragilisées parce qu'elles ont déjà une maladie respiratoire ou cardiaque.



A court terme, en particulier **en cas de pic de pollution**, les effets suivants peuvent être observés :

- irritations du nez, de la gorge et des yeux ;
- diminution de la capacité respiratoire, respiration difficile, siffiante, toux ;
- apparition ou aggravation de problèmes pulmonaires (asthme, bronchite, BPCO

et cardiovasculaires (maladies cardiaques, hypertension) préexistants, ce qui peut nécessiter l'adaptation du traitement et même une hospitalisation urgente.



Qui est concerné par les pics de pollution?

La pollution peut affecter la santé des adultes bien portants. C'est surtout le cas s'ils y sont très exposés (travailleurs dans les usines, agents de la circulation, conducteurs, commerçants de rue), s'ils pratiquent une activité sportive intense à proximité des voies de circulation, s'ils sont fumeurs ou vivent dans une atmosphère enfumée.

Certains d'entre nous sont plus particulièrement sensibles à la pollution :

- **les personnes (enfants, jeunes, adultes) déjà fragilisées par une maladie respiratoire, une maladie cardiaque ou vasculaire ;**
- **les jeunes enfants (moins d'un an) ;**
- **les femmes enceintes ;**
- **les personnes âgées ;**



Que faire pour se protéger?

Pour les personnes sensibles mentionnées ci-dessus (avec l'aide et le soutien de la famille et des personnes qui les soignent) :

Dès le seuil d'alerte 1 :

- rester à l'intérieur; ne pas aérer si on vit à côté d'un axe routier important ou à proximité d'une industrie ;
- ne pas promener **les jeunes enfants** ou les laisser jouer à l'extérieur ;
- ne pas fumer; ne pas fréquenter les endroits où l'on fume ;
- éviter tout exercice physique important ou soutenu ;
- contacter son médecin pour estimer la nécessité d'adapter le traitement habituel d'un problème respiratoire ou cardiaque ;
- consulter son médecin **dès l'apparition ou la moindre aggravation de symptômes respiratoires ou cardiaques** (difficulté de respirer, sifflements, palpitations.).

Pour l'ensemble de la population : A partir du seuil d'alerte 2 :

- éviter toute pratique sportive intensive ;
- ne pas aérer la maison si on vit à côté d'un axe routier important ou à proximité d'une industrie ;
- consulter son médecin dès l'apparition de symptômes respiratoires ou cardiaques.